

> PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES :

Pour permettre le recyclage des petits appareils électriques de votre maison, vous pouvez les rapporter en déchèterie ou dans un meuble de collecte en magasin.

Pour tout savoir sur le recyclage de vos appareils ou connaître le point de collecte le plus proche de chez vous, connectez-vous à : www.eco-systeme.fr



> LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES :

Certains produits sont dangereux pour l'environnement tels que :



Bricolage et décoration



Chauffage, cheminée et barbecue



Entretien maison



Entretien piscine



Entretien véhicule



Jardinage



Pour permettre leur recyclage dans les meilleures conditions, pensez à les rapporter en déchèterie ou au point de collecte le plus proche.

Plus d'informations sur www.ecodds.com.

TOUT SAVOIR SUR : LA PRÉVENTION



« Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas. ». La prévention des déchets c'est modifier son comportement grâce à des gestes simples pour limiter sa production de déchets.

Voici quelques pistes :

> LA VAISSELLE JETABLE ET LES AUTRES PRODUITS À USAGE UNIQUE :

La plupart de nos plastiques finissent dans les océans et entraînent une pollution mais surtout la mort de nombreux oiseaux et animaux marins. La suppression des sacs plastiques à usage unique en 2017 était un premier pas. À compter de 2020, cette interdiction sera étendue aux produits suivants :

- La vaisselle jetable en plastique (couverts, assiettes, gobelets...),
- Les bouteilles d'eau en plastiques dans les cantines scolaires,
- Les touillettes et les pailles dans la restauration, les cantines, les ventes à emporter et les commerces alimentaires,
- Les cotons-tiges.



Cette interdiction sera encore étendue en 2021 avec la suppression des emballages alimentaires en polystyrène expansé (comme les barquettes de restauration rapide par exemple) ou encore les tiges de ballons en plastique.

L'ensemble de ces produits ne va pas disparaître des rayons mais sera remplacé par des matières recyclables ou biodégradables :

- La vaisselle jetable sera compostable,
- Les bouteilles d'eau dans les cantines scolaires seront remplacées par des cruches réutilisables et des fontaines à eau en libre-service,
- Les touillettes seront en bois ou en une autre matière également compostable,
- Les pailles pourront être en paille naturelle, ou en bambou, ou en une autre matière réutilisable et/ou compostable ou recyclable.
- Les cotons-tiges auront des tiges en papier et/ou en cartons et seront compostables.

La CCMM vous accompagne dans vos gestes du quotidien. Pour cela, d'autres gestes de réduction des déchets sont disponibles sur notre site :

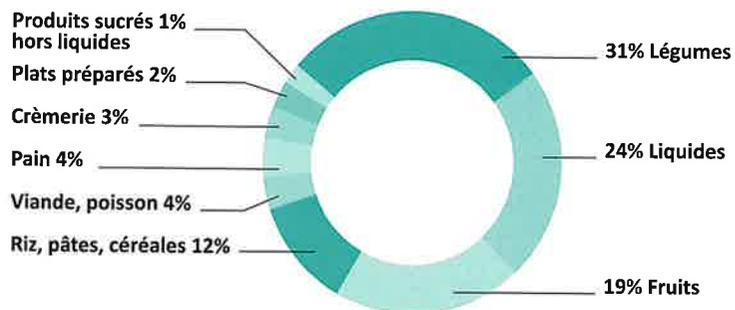
www.cc-madetmoselle.fr



> LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

En moyenne chaque français gaspille 30kg/an. Mais qu'est-ce que l'on gaspille vraiment ? Pour réduire le gaspillage alimentaire, des gestes simples peuvent être faits au quotidien :

- Cuisiner la juste dose,
- Lire convenablement les dates de péremption,
- Faire des menus pour la semaine et faire les courses nécessaires,
- Cuisiner les restes.



Source: Etude des impacts du gaspillage alimentaire des ménages, ADEME, octobre 2014 (à partir d'une étude réalisée sur 20 foyers français).

Le saviez-vous?

Les quiches et les soupes peuvent se faire avec toutes sortes de légumes (brocolis, tomates, courgettes, courges, poireaux, carottes...). Pour les fruits, les recettes de tartes, de crumbles ou de cakes peuvent également s'adapter facilement à vos restes. **Alors n'hésitez plus, cuisinez !!**

> LES DATES DE PÉREMPTION :

Deux types de dates de péremption existent :



- La date limite de consommation (À consommer avant le) : cette date s'applique à des produits frais dont la consommation doit se faire dans un court délai (viande, poisson...).
- La date de durabilité minimale (A consommer de préférence avant le) : cette date s'applique à des produits de longue conservation (pâtes, riz, boîte de conserve...). **Si vous dépassez la date de consommation, pas de panique, ces produits ne présentent pas de danger pour votre santé mais ils auront perdu un peu de leur qualité gustative.**

> PENSEZ AU RÉEMPLOI :

Vous n'utilisez plus certains de vos objets et/ou appareils mais ils fonctionnent encore et sont en bon état ? Pensez à les donner ou à les vendre.



La CCMM s'engage aussi dans le réemploi avec la mise à disposition de bennes spécifiques sur les déchèteries de Charey et de Bernécourt. Les objets qui y sont déposés seront récupérés par l'association SNI (Solidarité Nationale et Internationale) pour ensuite être revendus.

+ Pour aller plus loin

De nombreuses applications sont disponibles pour vous accompagner dans la réduction de vos déchets telles que :

- **Too good too go** : application permettant aux commerçants de proximité de proposer des paniers d'invidus à prix réduits
- **Etiquettable** : application qui permet de découvrir des producteurs locaux, de modifier ses menus pour réduire les émissions de carbone, acheter des produits issus de la pêche durable...
- **WAG (We Act for Good)** : application donnant des astuces simples pour réduire son empreinte écologique au quotidien.
- **Ocean's Zero** : application permettant de tendre petit à petit vers le zéro déchet en relevant 25 défis.

> LE STOP PUB :

Les imprimés publicitaires déposés dans votre boîte aux lettres représentent environ 35kg/an/foyer. Même s'ils sont recyclables, l'apposition d'un STOP PUB sur votre boîte vous permettra de réduire vos déchets tout en continuant de recevoir les informations de votre département et de votre commune.

Vous pouvez obtenir un STOP PUB sur simple demande à la CCMM ou en apposer un de votre propre fabrication sur votre boîte aux lettres.

> LIMITEZ VOS IMPRESSIONS :



Avant d'imprimer un document il est important de se poser une question : est-ce vraiment nécessaire d'imprimer ce document ?

La plupart du temps l'impression n'est pas indispensable et cela permet d'éviter la production de 6kg/an de déchets papiers. Pensez-y !!

.....

Certains déchets ne peuvent pas forcément être supprimés mais de petites actions peuvent permettre de réduire leur impact sur notre planète.

> LES PILES ET ACCUMULATEURS :

En moyenne une maison comporte 121 piles et accumulateurs. Le tri à la source de ces piles permet un traitement efficace avec l'extraction de 80% des métaux qui les composent et leur réutilisation dans l'industrie.

Pour les trier rien de plus simple, il vous suffit de demander un « Cube à Piles » à la CCMM et de le rapporter en déchèterie quand il est plein. **Pensez également aux piles rechargeables qui peuvent être utilisées pour les appareils ayant une forte consommation tels que les appareils photos, les jouets télécommandés...**

